



ÉDITO du maire

Chères Vicomtaises, chers Vicomtais,

Cette période des fêtes de fin d'année marque pour beaucoup des temps de joie et de bonheur, se retrouvant en famille ou entre amis, afin de fêter Noël et le début de la nouvelle année.

J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui ne partageront pas ces instants, marqués par la solitude, les accidents de la vie ou la maladie.

A tous je souhaite cependant un très joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année ; des vœux de santé, de prospérité et de satisfaction dans tous les projets que vous souhaiteriez engager.

Cette période est aussi un moment pour une équipe municipale de faire un bilan de l'année passée et de préparer l'année à venir.

Pour nous, l'année 2017 aura été, notamment, marquée par les travaux de la rue de la Gare et les travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Les premiers s'inscrivent dans notre programmation pluriannuelle de rénovation et d'aménagement des entrées de bourg afin de limiter les vitesses, sécuriser les déplacements et améliorer le confort des usagers. Je suis tout à fait satisfait de ce qui a été réalisé, convaincu que ces trois objectifs sont atteints.

Les seconds participent de notre volonté de faire des économies d'énergie en faisant de la mairie un bâtiment exemplaire en termes d'isolation et de maîtrise des dépenses de chauffage. Les travaux ont duré 4 mois et ont demandé des efforts d'organisation qui nous ont permis de ne jamais fermer la mairie au public. Que tous ici, agents et usagers, soient remerciés de leur patience et de leur compréhension.

L'année 2018 va voir ENFIN s'engager les travaux rue du Moulin Rouge poursuivant ainsi le respect de notre programmation pluriannuelle de rénovation et d'aménagement des entrées de bourg, depuis l'entrée de la route de Bournezeau jusqu'au carrefour de la rue de Pot de Vin. Les entreprises ont été retenues et les travaux dureront pendant tout le 1er semestre avec une livraison prévue à l'automne 2018. Nous profiterons de ces travaux pour refaire également la zone des parkings de la salle du Moulin Rouge fin 2018 et 1er semestre 2019. Cette année sera également marquée par le lancement du projet de la salle de sports avec le recrutement de l'architecte au 1er semestre et le lancement des appels d'offre. Une salle dédiée à la pratique du handball et, plus largement, ouverte à la pratique des sports collectifs à destination des sportifs handicapés. Toujours dans la thématique sportive, l'année 2018 verra aussi un réaménagement de la salle de judo actuelle avec le doublement de la surface consacrée après destruction d'un mur porteur, et la sécurisation de cet espace dédié.

La Chaize-le-Vicomte est une commune qui grandit et nous nous en réjouissons. Maintenant cette croissance doit être maîtrisée et s'accompagner de la mise en place des services correspondants.

C'est là notre volonté et notre conviction.

Continuons, tous ensemble, de faire que notre commune garde son authenticité et sa bonne image ; celle d'une commune paisible dans laquelle il fait bon vivre.

Joyeux Noël et Bonne Année 2018.

sommaire

VIE MUNICIPALE p.02

VIE ÉCONOMIQUE p.03

ACTIONS SOCIALES p.04

CADRE DE VIE p.05

ENFANCE/JEUNESSE p.07

VIE ASSO./CULTURE & SPORT p.08

INFOS PRATIQUES p.11

« Voeux du Maire »

MERCREDI 10 JANVIER 2018
18H45 SALLE DU MOULIN ROUGE

2018

Yannick DAVID
Maire

Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération



■ ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS POUR LES CM1

Comme chaque année désormais, après une période de « campagne électorale » pour les CM1 dans l'école Pierre Perret et l'école Saint Joseph, un Conseil Municipal Enfant a été reconstitué le vendredi 13 octobre 2017, à la salle Ronsard. Ont été élus 8 CM1 et les 8 CM2 ont renouvelé leur mandat pour un an.



LES NOUVEAUX CONSEILLERS SONT :

ÉCOLE PIERRE PERRET :

CM1 : Margot PAPIN, Lison BABIN, Prune ROY et Nathan CHBANI

CM2 : Valentin ROY, Lola BRIAU, Maéva BROSSET et Naomi VINCENT

ÉCOLE SAINT JOSEPH :

CM1 : Nolan BODIN, Anna PELLETIER, Aimie VORAVONG et Gaspard HILLION

CM2 : Vivien ROUSSELET, Emie BARBARESCO, Gabriel CHARRIER et Louison FUGÈRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS :

Le nouveau conseil municipal des enfants a tenu sa première séance plénière le vendredi 20 octobre 2017 de 18h à 19h. Chaque jeune conseiller a reçu une place à la salle du conseil puis l'assemblée a pris connaissance des professions de foi des candidats élus.

Répartition des élus dans les 3 commissions :

Commission Vie pratique locale : Lola BRIAU, Maéva BROSSET, Aimie VORAVONG, Lison BABIN et Gaspard HILLION encadrés par Antoine REMBAUD, Sophie THOUZEAU et Yvonnick PAPIN ;

Commission environnement : Emie BARBARESCO, Gabriel CHARRIER, Louison FUGÈRE, Anna PELLETIER, Nolan BODIN et Nathan CHBANI encadrés par Jean NICOU, Béatrice ROBION et Pascal BONNIN ;

Commission Culture et Loisirs : Naomi VINCENT, Valentin ROY, Vivien ROUSSELET, Prune ROY et Margot PAPIN encadrés par Lucie SOULARD, Karine ALLAIN, Brigitte DOGUIN et Karen PRIOUL.

Jean NICOU
Adjoint aux Affaires scolaires,
à l'Animation jeunesse et aux Affaires générales



Franck RAUTUREAU
Conseiller délégué à la Voirie
et aux Bâtiments publics



■ FOCUS SUR LES AGENTS COMMUNAUX : DÉCOUVREZ LEURS RÔLES ET LEURS MISSIONS

Les services communaux de la commune de La Chaize-le-Vicomte sont actuellement composés de trois services distincts mais en constante relation : le service technique, le service administratif et le service scolaire.

Afin d'exposer à la population l'ensemble des missions et spécificités de chaque domaine, vous découvrirez désormais dans le bulletin communal un article FOCUS SUR LES AGENTS COMMUNAUX. Il a été choisi de débiter cette succession d'articles par les services techniques - Secteur Bâtiments, du fait de la mise en place des illuminations de Noël.

En effet, l'une des spécificités du mois de décembre, pour les agents techniques, est la mise en place des illuminations de Noël. Cette action permet d'associer les agents de La Chaize-le-Vicomte et de Thorigny depuis plusieurs années, mutualisant les moyens (location de nacelle), ainsi que les compétences (habilitations spécifiques) des deux communes.

Au quotidien, deux agents sont dévolus à l'entretien technique et matériel des bâtiments publics communaux, soit l'équivalent d'1,5 ETP (équivalent temps plein), d'autres tâches étant attribuées au second agent.

Agents polyvalents, ils peuvent également intervenir en cas de besoin en renfort auprès de leurs collègues des espaces verts ou de la voirie, ainsi que sur des tâches très variées (récupération des chiens errants, transport de la banque alimentaire...).

Le rôle principal des agents des bâtiments est d'assurer la maintenance des ERP (établissements recevant du public), ce qui représente une multitude de tâches dans les domaines suivants : menuiseries, quincaillerie, plomberie, maçonnerie, peinture...

Les ERP entretenus sont les suivants : la mairie, l'école publique, le restaurant scolaire, les espaces loisirs des Grand'Maisons et du Marillet, le local technique, l'église, l'accueil périscolaire, le terrain de tennis, le stade de football et les vestiaires, la salle omnisport, le locatif et le complexe des salles du Moulin Rouge. Par convention, les agents interviennent également auprès du Multi-Accueil Abricadabra.

Les agents adaptent leurs tâches en fonction des demandes qui peuvent être multiples, et se rendent, parfois plusieurs fois dans la même journée, dans les différents locaux de la commune. Ils doivent en outre faire remonter les informations auprès de leur responsable en signalant tout dysfonctionnement et permettre ainsi la programmation des interventions lors de l'établissement des plannings.

Afin d'exercer leurs missions, les agents ont l'obligation de se former et maintenir ainsi leurs connaissances, notamment en terme d'habilitation électrique ou encore de CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), pour les nacelles par exemple. Les prérogatives du métier imposent nécessairement d'avoir des connaissances de base en plomberie, électricité, sanitaires et chauffage, plâtrerie, menuiserie et peinture. Ils doivent respecter les consignes de sécurité, la réglementation des ERP et connaître les normes techniques de mise en œuvre des matériaux.



■ INAUGURATION RUE DE LA GARE

Le 25 novembre dernier le conseil municipal a invité le conseil départemental, les riverains, le personnel municipal, et les entreprises qui ont réalisé les travaux en 2016, pour inaugurer la rue de la Gare.



Cette matinée a été l'occasion de remercier le conseil départemental qui nous a accompagnés à hauteur de 10 000 € et a financé la totalité de la couche d'enrobé de finition sur la route ainsi que les entreprises qui ont réalisé les travaux :

- L'entreprise Colas de La Roche-sur-Yon qui a réalisé l'enrobé de la route,
- L'entreprise Poissonnet d'Aizenay qui a réalisé l'ensemble des travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales,
- L'entreprise Trichet de Venansault qui a réalisé les travaux de signalisation.

L'échange avec les riverains a permis de confirmer leur satisfaction à la suite des travaux : les aménagements font que les vitesses limitées de circulation sont respectées et assurent la sécurité à la sortie de l'école, les trottoirs permettent de se déplacer en toute sécurité et favorisent les déplacements doux.

■ RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

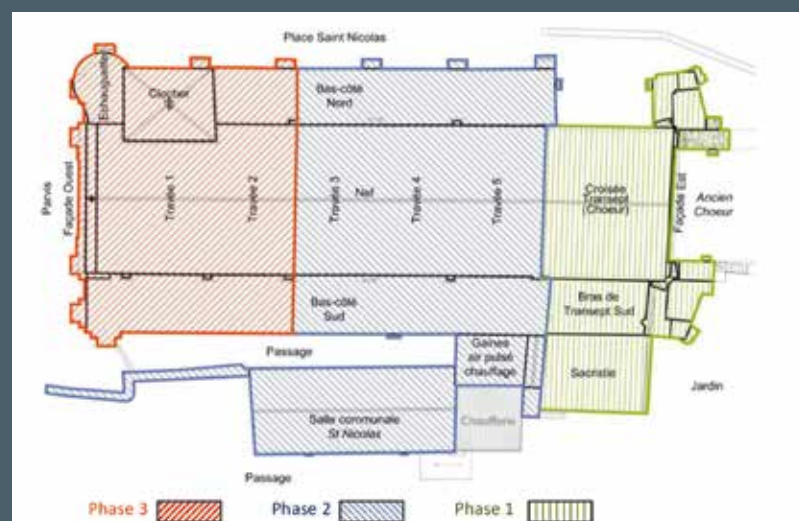
L'Église Saint-Nicolas de La Chaize-le-Vicomte, datant du XI^{ème} siècle, est classée Monument Historique depuis 1908. La commune en est propriétaire, elle est responsable du bâtiment et de son entretien.

De nombreux désordres ont été constatés et ont déclenché, en décembre 2013, l'étude préalable à la restauration. On avait observé en effet des chutes de pierres et poudre de pierre en provenance des chapiteaux, une forte humidité des murs du transept sud et de la sacristie et un mauvais état de la couverture en tuiles, côté nord. Les travaux envisagés concernent la réfection des toitures et des chapiteaux à l'intérieur. Une nouvelle étude préalable aux travaux a été finalisée en juin 2017. Le projet validé par le Conseil Municipal le 13 septembre 2017 est lancé.

Les travaux seront réalisés en TROIS phases qui se dérouleront chaque année, en 2018, 2019 et 2020, de mars à juillet/août.

Décomposition des trois phases :

- Phase 1 : En partant de la façade ouest (entrée principale), travées 1 et 2 de la nef centrale, y compris les bas-côtés de chaque côté, le clocher et l'échauguette ;
- Phase 2 : Au milieu de l'église, travées 3, 4 et 5 de la nef centrale, y compris les bas-côtés de chaque côté, espace gaine air pulsé, la salle Saint Nicolas, drains en pied de mur de l'église, mur de clôture du presbytère et chapiteaux intérieurs de la première phase ;
- Phase 3 : Le chœur de l'église croisée du transept, bras sud du transept, sacristie, couloir coudé, drains en pied de mur de l'église et chapiteaux intérieurs de la deuxième et troisième phase.



A la phase « Avant Projet Détaillé » (APD), le coût des travaux est estimé à 1 638 240 € TTC. La commune adresse une demande de subventions à la Direction Régionale de l'Action Culturelle, au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Elle fait aussi appel à la générosité du public en lançant une souscription par convention avec la Fondation du Patrimoine : vous êtes tous ainsi sollicités pour participer à ce financement (votre don est déductible de l'impôt sur le revenu). En tant que Vicomtais, vous serez informés régulièrement de l'avancement des travaux par le biais du site internet ou du bulletin municipal. Ces travaux vont entraîner des désagréments et nous vous prions de nous en excuser. L'accès sera maintenu autant que possible, mais des fermetures totales sont à prévoir sur certaines périodes.

État de l'Église Saint-Nicolas en septembre 2017

Annie HENRY
Conseillère déléguée à la Culture et au Patrimoine

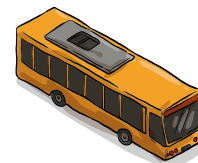


Antoine REMBAUD
Ajouté à l'urbanisme, aux Monuments historiques, aux Réseaux et aux Chemins de randonnées



■ IMPULS'YON : ADAPTATION DU SERVICE À LA CIRCULATION DU CENTRE-VILLE ET AUX TRAVAUX SUR LE TRAJET.

Pour garantir la régularité des horaires de passage du bus aux différents arrêts, Impuls'yon a adapté les heures de départ du matin de la période verte.



Elles ont été positionnées pour desservir les établissements scolaires aux arrêts suivants :

- Renoir (pour la desserte du collège Renoir)
- Guérin (pour la correspondance en direction du collège Richelieu)
- Napoléon Hippopotame (pour les établissements du centre-ville et pour les autres établissements de La Roche-sur-Yon)

Afin de permettre un maximum d'efficacité à ce dispositif, Impuls'yon tient à vous préciser les horaires de bus que vous ou votre enfant pouvez emprunter en fonction de vos destinations finales :

- **Le départ de 7h07** est conçu pour desservir les établissements scolaires du centre-ville et autres établissements, via correspondances.
- **Le départ de 7h25** permet la desserte à l'heure des collèges :
 - Renoir (cf. arrivée à 7h41 à l'arrêt Renoir)
 - et Richelieu (cf. arrivée à 7h46 à l'arrêt Guérin, pour une correspondance avec la ligne 6 en direction du collège Richelieu. Arrivée de la ligne 6 à 7h52 pour une arrivée à Richelieu à 7h56).

■ NOUVELLES ENTREPRISES

■ ■ ■ ATOUT STYLE

Place St Jean
Ancien bâtiment de la Poste
Vêtements et accessoires
Point mondial relay
09 62 53 22 86



■ ■ ■ SERGE VILLEMMAIN

Artisan en informatique, téléphonie et domotique.
Adresse :
6 rue de la pierre blanche
06 86 41 80 14
02 28 15 86 70

■ ■ ■ ANGÉLA CHUPEAU

Ostéopathe DO
3, rue des Noyers
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE
06 76 22 95 19
(début d'activité janvier 2018)

■ ■ ■ L'ATELIER DE L'OPTIQUE

Delphine Montagne
3, rue de la Gare
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE
(ouverture prévue courant janvier 2018)

■ PLATEFORME IVCO

Créer une entreprise n'est jamais un long fleuve tranquille ! Tracas administratifs, incertitudes financières, stress du lancement... le premier pas vers la création est toujours le plus difficile tant le chemin paraît tortueux.

Mais depuis 20 ans, la plateforme Initiative Vendée Centre-Ouest accompagne nos jeunes chefs d'entreprise à passer ce cap grâce à son réseau de 600 bénévoles !

Dernier exemple en date sur notre commune : l'implantation dans la zone industrielle du restaurant « La Folie ». Attendu depuis de nombreuses années par nos chefs d'entreprises et salariés, ce service de restauration créé par Rodolphe BRANCHU a reçu un prêt d'honneur de la plateforme IVCO afin que son projet puisse voir le jour.

Solidarité économique grâce à ce prêt mais aussi solidarité humaine : chaque nouvel entrepreneur bénéficie pendant 3 ans, des compétences d'un entrepreneur aguerré, bénévole et motivé pour transmettre ses conseils. La réussite de chacun passe par la réussite de tous : nous souhaitons donc bon vent à cette nouvelle entreprise qui témoigne, une fois encore, de la belle vitalité économique de notre zone de La Folie.



SUR 1777 LOGEMENTS VICOMTAIS, 697 SONT DÉJÀ ÉLIGIBLES À LA FIBRE.

■ DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Déjà de nombreux foyers vicomtais sont raccordés à la fibre optique, vous pouvez tester votre éligibilité.

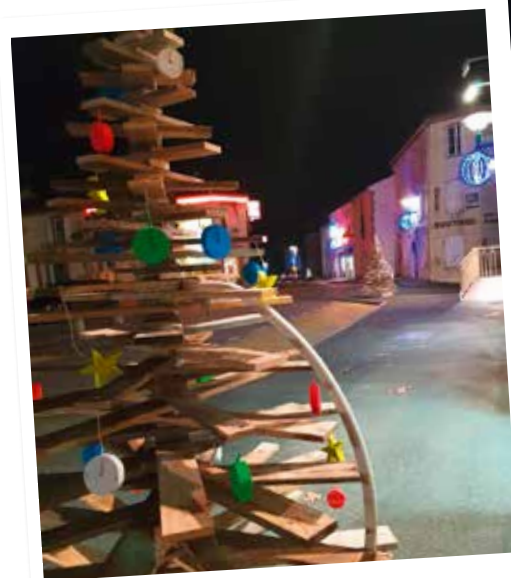
UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études, l'installation des infrastructures, le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants, puis l'installation des points de branchement en face de chaque logement et enfin le raccordement chez les clients qui souscrivent à une offre FttH (Fiber to the Home). Orange est le premier opérateur à mettre en ligne sur le site reseaux.orange.fr, une carte de couverture compatible sur ordinateur, tablette et smartphone pour s'informer sur le déploiement de la fibre.

Comment demander la fibre ? Quand votre logement devient « Votre logement est éligible » sur la carte de couverture, vous pouvez souscrire à une offre fibre d'Orange (sur la boutique.orange.fr en ligne, par téléphone au 3900 ou en allant en boutique Orange). Ensuite un rendez-vous sera pris avec un technicien qui viendra installer la fibre jusqu'à votre domicile.



La fibre optique arrive aussi en zone industrielle, avec les premières entreprises raccordées rue Ampère.
TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ
en vous rendant à l'adresse suivante
<https://boutique.orange.fr/eligibilite>



Sapins en bois

réalisés par les agents des services techniques de la Mairie.



■ ACTIONS sociales

■ INVITATION GOÛTER DES AÎNÉS

LE SAMEDI 13 JANVIER 2018 à 14H30 SALLE DU MOULIN ROUGE

Vous êtes né (e) **en 1948 ou avant**, le CCAS a le plaisir de vous inviter à partager le goûter des Aînés qui sera animé par les Bénévoles du Cœur de La Chaize-le-Vicomte.

Si vous n'avez pas reçu d'invitation veuillez nous transmettre dans les plus brefs délais le coupon-réponse ci-après.

GOÛTER DES AÎNÉS - COUPON RÉPONSE À NOUS RETOURNER RAPIDEMENT

Nom : Prénom :

Téléphone :

Sera présent : oui non

Nombre de personne(s) présente(s) :

Désire être transporté(s) : oui non



Les Bénévoles du Cœur 2018 © www...

MUTUELLE

Une réunion publique a eu lieu à la Salle du Moulin Rouge en présence de l'assureur AXA afin de présenter la mutuelle individuelle mise en place sur notre commune.

Pour plus d'informations, contactez le service social de la mairie au 02 51 05 87 83.

Lucie SOULARD
Adjointe aux Actions sociales CCAS
et à la Petite enfance



CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER ADMR

L'EMAIL MAGIQUE : LA SANTE BUCCO DENTAIRE PAR LA MAGIE ET L'HUMOUR

Le centre de santé infirmier ADMR de La Chaize-le-Vicomte a participé à l'action départementale d'éducation à la santé sur l'hygiène et la prévention sur le plan bucco-dentaire : « L'email magique ».



Un après-midi convivial sous le signe de la magie et l'humour a été organisé le 3 octobre 2017 par les infirmières avec l'intervention du magicien MaX Le RiocheT, invitant les seniors à adopter des attitudes positives afin de préserver leur capital dentaire.

Les objectifs étaient de sensibiliser les seniors sur la connaissance des signes d'alerte d'un mauvais état dentaire et sur l'importance de la place de la santé bucco-dentaire au cœur de la santé générale, ainsi que des conséquences médicales et/ou psychologiques.

28 personnes, âgées de 52 à 91 ans, ont apprécié cette action, qui s'est conclue par un goûter et une distribution de goodies, en lien avec la santé bucco-dentaire.

Le Centre de Santé Infirmier s'impliquera dans la **Journée Nationale sur l'Audition, en mars 2018**. L'équipe travaillera également sur un autre thème, à préciser, pour l'automne 2018.

Soyez attentifs aux informations à venir ! Vous serez les bienvenu-e-s !



MISSION LOCALE

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous êtes sortis du système scolaire

Vous vivez dans la commune de ...



Pour nous rencontrer :

Employeurs, vous pouvez contacter
Julie HUVELIN - huvelinj@mlpy.org
Tél : 02.51.09.89.46
ou
Nadine DELAUNAY - delaunayn@mlpy.org
Tél : 02.51.09.89.77
Chargées de relations entreprises

Mathilde CHATAIGNER, Conseillère
chataignerm@mlpy.org - Tél : 02.51.09.89.34
ou
Corinne BATONNIER, Conseillère
batonnierc@mlpy.org - Tél : 02.51.09.89.34

Espace Prévert
70 rue Chanzy - La Roche-sur-Yon
(Uniquement sur rendez-vous)

LA MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS

Vous accueille au plus près de chez vous

Vous informe sur les démarches d'accès à l'emploi, la formation

Vous oriente dans votre projet professionnel

Vous accompagne dans votre parcours vers l'emploi

Autres informations à VOTRE DEMANDE sur le logement, les déplacements, la santé, la mobilité internationale, l'accès aux droits, les loisirs ...

accueillir, informer, orienter, accompagner : mission locale, partenaires des 16-25 ans



CADRE de vie

CHEMINS DE RANDONNÉES

Des chemins oubliés, ouverts à la randonnée grâce à l'association Moto Quad Vicomtais

La municipalité remercie le travail réalisé tous les ans par l'association Moto Quad Vicomtais.

Celle-ci organise en effet depuis 12 ans une randonnée au bénéfice du téléthon. Pour la bonne organisation de cette manifestation, son équipe de 40 bénévoles débroussaillent des petits sentiers à l'aide de taille-haies et de tronçonneuses. L'association a aussi à cœur de valoriser le patrimoine de sentiers de la commune.

Tous les ans, elle repère des sentiers oubliés depuis des dizaines d'années. Ces anciens sentiers sont obstrués par des branches, broussailles et épines. Après validation de la municipalité, ils sont débroussaillés bénévolement par l'équipe du MQV, afin de les ouvrir à la randonnée pour tous.

En 2017 c'est un sentier de près de 850 mètres qui vient d'être ouvert au lieu-dit « La Caindrie ».



■ ENVIRONNEMENT

La Vallée Verte

D'une superficie de 7 ha, la Vallée Verte reste un espace naturel sauvage, un milieu humide entretenu de façon très simple pour que la flore et la faune conservent leur équilibre naturel.

La commission « Espaces verts » a souhaité cette année entreprendre quelques travaux.

Les agents des services techniques ont repris le premier côté de notre vallée, à partir de l'église Saint-Nicolas.

L'entretien des sentiers, sablages et remise en état du « parcours santé », étaient devenus nécessaires pour le confort de tous les usagers. Le côté droit du sentier sera lui aussi repris courant 2018. Bonne balade en famille.



Cimetière



Suite aux nouvelles réglementations et aux impératifs d'abandon progressif des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, le service Espaces Verts de la Commune reste néanmoins confronté aux exigences de la population.

De fait, l'objectif « zéro-phyto », imposé à l'ensemble des collectivités territoriales, nécessite une communication large auprès des citoyens, afin qu'ils en comprennent tous les enjeux. Les agents techniques ont abandonné l'usage des pesticides, notamment dans l'enceinte du cimetière, dans le cadre de la « gestion différenciée des espaces verts », mais ils sont toujours présents sur le site, mettant en œuvre des méthodes d'entretien naturelles, pour préserver la santé des usagers, protéger les ressources en eau et favoriser la biodiversité.

Le traitement des mauvaises herbes se fait désormais sans utiliser de produits sanitaires :

- Utilisation de méthodes alternatives de désherbage (binette, désherbage mécanique ou thermique)
- Engazonnement et/ou plantation des lieux actuellement gravillonnés ou sablés.

Un regard différent, l'application de ces nouvelles pratiques va entraîner une modification visuelle du cimetière.

La végétation y sera présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts, des familles et des usagers de ces lieux. Des graminées (gazon) seront semées autour des pierres tombales,

ces espaces étant entretenus ensuite par rotofil ou tondus environ toutes les trois semaines. Des vivaces ou des plantes herbacées seront plantées aux endroits délaissés ou concessions vides, ce qui permettra de végétaliser le cimetière, de le reflorir, et de diminuer l'entretien de ces espaces. Les allées seront entretenues par traitement thermique ou rotofil.



Clôture aire de jeux

La mise en place cet été d'une clôture totale autour de l'aire de jeux de l'Espace des Grand'Maisons. Pour un espace plus sécurisé pour nos enfants et pour limiter aussi l'intrusion des animaux (chiens, chats etc...)

Nathalie CHUPEAU
Adjointe à l'Environnement
au Développement durable
et aux Espaces verts



■ VOIRIE - BÂTIMENT

Rénovation de la rue du Moulin Rouge

Dès le 15 février 2018 les travaux de rénovation de la rue du Moulin Rouge vont commencer pour une durée de 4 mois, la fin des travaux étant prévue pour le début de l'été. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par des feux tricolores. Le conseil municipal a validé le 28 novembre 2017 l'entreprise vicomtaise ASA TP pour réaliser les travaux pour un montant de 528 000 € HT.

Cette dépense sera financée à hauteur de 270 000 € par un fond de concours de La Roche-sur-Yon Agglomération. 230 000 € seront à la charge du budget communal et 28 000 € à la charge de La Roche-sur-Yon Agglomération sur le budget « réseau pluvial assainissement ».

La rénovation de la rue du Moulin Rouge va rendre cette entrée de commune plus accueillante, et offrir du stationnement aux riverains. Des aménagements seront créés pour inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse et pour faciliter l'accès à la zone de loisirs du Moulin Rouge. Les trottoirs refaits seront accessibles à tous dont les personnes à mobilité réduite, et favoriseront les déplacements doux.



Agenda d'Accessibilité Programmé

Le gouvernement a imposé aux municipalités de déposer un agenda pour la mise aux normes Handicap de l'ensemble des bâtiments communaux. En 2015 nous nous sommes engagés sur 6 ans à investir 285 000 € HT afin de donner l'accès à nos bâtiments pour tous.

Pour 2017 les travaux réalisés sont le stationnement et l'accès de l'école maternelle Pierre Perret, les accès et les sanitaires de la salle des sports ainsi que les aménagements intérieurs de la mairie réalisés en parallèle de la rénovation énergétique.

Franck RAUTUREAU
Conseiller délégué à la Voirie
et aux Bâtiments publics



■ ÉCOLE PIERRE PERRET

La rentrée passée, des maternelles se sont lancées sur leur projet « couleurs ».



Les élèves ont profité de l'automne et des beaux arbres de la Vallée Verte parés de leurs plus belles couleurs pour découvrir la feuille cuivrée du chêne, la feuille rouge sang de l'érable ou celle dorée du frêne... Travaillé à travers les différents domaines pédagogiques, ce thème se prolongera par un Noël en polychromie.

Animée par des lecteurs de l'association Lire et faire lire, une « randonnée contée » a guidé et captivé plus de 200 élèves sur les pas de Petit ours. D'autres camarades venant d'autres écoles sont venus partager des matinées gymnastiques.

Pour l'élémentaire, cette première période a été marquée par un travail d'éducation civique et de littérature en lien avec l'élection des Conseillers Municipaux Enfants. Le sport n'a pas été en reste puisque les élèves ont réalisé leur cross et sont désormais prêts pour la rencontre départementale. Ils ont déjà bénéficié de séances de piscine et pu pratiquer des sports innovants grâce à des éducateurs sportifs...

Les plus grands préparent déjà leur classe de découverte qui aura lieu fin janvier pour profiter du Festival International de la BD d'Angoulême en découvrant la richesse de ce genre littéraire, en rencontrant des auteurs, en participant à des ateliers... Les apprentissages scolaires s'orienteront également vers la seconde guerre mondiale. En plus de balayer l'ensemble des disciplines scolaires, la vie en collectivité ne sera pas en reste.

PORTES OUVERTES : Les élèves seront ravis de vous montrer leur travail et leurs locaux le samedi 17 février de 10h à 12h.

CARNAVAL ! Les élèves de maternelle vous donnent rendez-vous pour leur traditionnel défilé dans les rues de La Chaize, le mercredi 18 avril au matin.

INSCRIPTIONS

Se munir du carnet de santé, du livret de famille et du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

- Inscriptions possibles à tout moment de l'année :
- si votre enfant a 2 ans avant le 31 décembre 2017 ;
 - si votre enfant a 2 ans pour la rentrée 2018.
- Les rentrées peuvent se faire en cours d'année.



■ ÉCOLE SAINT-JOSEPH



1 - La vie de l'école

- Les élèves travaillent autour de notre thème d'année « Les autres et moi ». Depuis septembre, les élèves ont beaucoup échangé sur les règles de vie, à partir de textes, d'album ou de situations concrètes.
- Les élèves de la maternelle, CP CE1 et CE2, sont allés au cinéma au mois d'octobre pour visionner des courts métrages autour du respect et du vivre ensemble, dans le cadre du festival du film.
- Tous les élèves du primaire ont participé le jeudi 19 octobre, à un cross dans la vallée de La Chaize. Un beau moment de partage et de dépassement de soi. Chaque élève a donné le meilleur de lui-même et partagé un temps fort avec ses camarades. Un goûter final a permis de récompenser tous les athlètes en herbe.
- Les élèves de CP-CE1 et CE2-CM1 ont bénéficié, en début d'année scolaire, de séances à la piscine de Saint-Florent-des-Bois.
- Les 25 élèves volontaires et quelques parents d'élèves ont participé le 21 octobre dernier au Cross départemental organisé par l'UGSEL au Poiré-sur-Vie. Le soutien des associations des parents d'élèves (financement du car), a permis de vivre un moment convivial.
- Deux journées seront organisées le 23 et 24 avril 2018 autour du corps et de la santé. Toutes les classes seront mélangées pour faire école et développer d'autres intelligences.
- Les élèves de CM1 et CM2 participeront à une classe découverte sur le thème des volcans en Auvergne en mai 2018.
- Et plein d'autres projets à venir...

2 - L'APEL et l'OGEC

L'APEL a organisé un après-midi jeux de société dans l'enceinte de l'école le dimanche 15 octobre dernier. De nombreuses familles sont venues partager un moment de jeu et de convivialité en famille. Une belle action pour renforcer encore les liens entre les familles de l'école.

De nombreux travaux au sein de l'école et toutes les classes ont désormais fait peau neuve. Cet été le sol des classes de CM et de CE2 a été rénové. MERCI et BRAVO à tous ceux qui favorisent le dynamisme de l'école. Une commission va voir le jour pour réfléchir à un projet immobilier au niveau du pôle maternel.



Aussi, à la suite de leurs assemblées générales, les conseils d'administration de l'OGEC et de l'APEL ont été renouvelés. Les animations des associations sont nombreuses :

- Arbre de Noël le 16/12/2017
- Le Loto le 18/03/2018
- La Kermesse le 01/07/2018
- Vicomt'park le 27 et 28 janvier 2018
- Portes ouvertes le 24/03/2018

INSCRIPTIONS :

- Inscription possible à tout moment de l'année.
- Scolarisation possible après toutes les vacances scolaires.
- Les parents des enfants nés en 2015 ou en début d'année 2016 peuvent prendre rendez-vous avec le directeur pour une présentation de l'établissement et de son projet.

Tél. : 02.51.05.81.07 ou par mail : epmlclv@wanadoo.fr
 Pour découvrir et redécouvrir l'école : matinée PORTES OUVERTES
 Le Samedi 25 mars 2018 de 10h00 à 12h30.

■ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES « LES P'TITES MENOTTES »

La M.A.M « Les p'tites menottes » vous accueille du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 au 2, impasse des Peupliers (Clos Saint Joseph) 85310 La Chaize-le-Vicomte.
 Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 07 80 42 70 34 ou par mail : mamlesptitesmenottes@hotmail.fr.



■ ARC EN CIEL VICOMTAIS

L'association Arc en Ciel Vicomtais assure la gestion de l'accueil de loisirs de notre commune.

Ce fonctionnement permet actuellement de contenir un tarif et une qualité de service avec une équipe salariée motivée pour l'encadrement et le développement de vos enfants.

L'association gère une équipe de 5 salariés permanents (un directeur, 3 animatrices et une technicienne de surface) travaillant auprès des enfants au sein de l'Accueil de loisirs. L'Arc en Ciel Vicomtais compte plus de 150 familles adhérentes et le Conseil d'Administration est composé aujourd'hui de 7 bénévoles réunis autour d'un projet commun qui œuvrent au sein de plusieurs commissions :

Le jeudi 19 avril 2018 aura lieu notre Assemblée Générale.

N'hésitez pas à y participer et découvrir les activités de l'Arc en Ciel Vicomtais.

Ce sera le moment également de renouveler le tiers sortant (2 bénévoles : le président et la trésorière).

Vous souhaitez donner de votre temps, vous êtes les bienvenus !

L'association Arc en Ciel Vicomtais accueille les nouveaux membres à tout moment.



VIE ASSOCIATIVE culture & sports

■ CULTURE



MUSÉE ORNITHOLOGIQUE « CHARLES PAYRAUDEAU »



Le Musée Ornithologique Charles Payraudeau (1798-1865) conserve les collections du grand naturaliste vicomtais cédées à la commune en 1868.

Le Musée a été ouvert en 1994 dans son emplacement actuel. Il présente au public 310 espèces d'oiseaux habitant l'ouest de l'Europe et dont la plupart, sédentaires ou hivernants, s'observent en Vendée. Ils sont classés selon leur lieu de vie. Charles Payraudeau a découvert deux espèces : le Goéland d'Audouin et le Cormoran de Desmarest dont un spécimen est présenté au Musée. A découvrir aussi les oiseaux exotiques et la collection de mollusques marins et terrestres.

Le Musée est ouvert toute l'année du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Tarifs : Adulte : 3 € - Gratuit jusqu'à 18 ans. Pour les groupes à partir de 10 personnes : 2 € par personne

■ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque, c'est pour tous, et c'est gratuit ! N'hésitez pas à vous inscrire et à inscrire vos enfants.

Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 3 livres pour une durée de 3 semaines. Chacun devra respecter les délais de retour afin de ne pas pénaliser les autres lecteurs.

ANIMATIONS

- « **L'Heure du Conte** » est proposée aux enfants de 3 à 10 ans. Ce temps de lecture fait le bonheur des enfants qui sont venus nombreux aux séances organisées au cours des vacances de la Toussaint et de Noël. Notez les dates des rencontres aux prochaines vacances scolaires, **à 11h, le jeudi 1^{er} mars et le jeudi 3 mai**. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.
- « **Café Lecture** » pour les adultes : un temps d'échanges très convivial autour des livres. Deux dates ont été retenues pour les mois à venir, **jeudi 25 janvier et jeudi 22 mars à 14h45**, à la bibliothèque.

La littérature et la poésie font partie des Arts Majeurs listés au XX^{ème} siècle comme le 5^{ème} art.

A l'occasion du **Printemps des Artistes, le samedi 24 février**, de 16h à 17h, la bibliothèque propose : **Echanges « A la manière d'un Café Lecture »** pour faire découvrir, à tous ceux qui aiment lire, cette animation qui a lieu tous les deux mois à la bibliothèque. Quelques livres seront présentés par les animatrices de la bibliothèque sur le thème des Arts. Chacun peut aussi proposer un « coup de cœur ».

■ CULTURE PATRIMOINE

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le samedi 16 septembre, les trois communes, Thorigny, Rives de l'Yon/Saint-Florent-des-Bois, La Chaize-le-Vicomte ont organisé la « Promenade des Ponts ».



Malgré un temps très incertain, ce sont plus de 160 participants qui ont suivi un parcours facile de 6 km 500 sur les trois communes, par des sentiers parfaitement dégagés, à la découverte des ponts mégalithiques de la Vallée du Marillet restaurés depuis 2012. La commission « sentiers de randonnée » de La Chaize-le-Vicomte avait assuré un excellent balisage « éphémère » puisqu'il fallait prévoir en particulier l'accès à certains ponts sur terrain privé.

Le dernier pont restauré au cours de l'été 2016 a été inauguré à la fin de la promenade. Ce pont initialement appelé Pont de la Gourdine par analogie au pont routier voisin, a fait l'objet de recherches ; sur le cadastre napoléonien (1811) il est représenté sur le Marillet à la limite des deux communes Saint-Florent-des-Bois et La Chaize-le-Vicomte sous le nom de « Pont des Chevaliers ». Les deux communes étant d'accord, après délibération, le pont retrouve son ancienne dénomination « Pont des Chevaliers ».

Deux ponts sont accessibles sur la commune de La Chaize. A la sortie de La Limouzinière, à droite sur la D101, un panneau indique la direction du pont mégalithique de La Limouzinière ; continuer jusqu'à La petite Fouinière et prendre le Sentier de la Loutre, vers Saint-Florent, pour atteindre le Pont des Chevaliers.

Annie HENRY
Conseillère déléguée à la Culture et au Patrimoine



Antoine REMBAUD
Ajdoit à l'urbanisme, aux Réseaux et aux Chemins de randonnées



■ CHALLENGE THOMAS VOECKLER

Le 24 septembre dernier, La Chaize-le-Vicomte accueillait pour sa 5^{ème} édition, la finale du challenge THOMAS VOECKLER dans la Zone Industrielle de La Folie.

Avec un plateau de plus en plus fourni, cette compétition devient un rendez-vous incontournable pour les jeunes pousses cyclistes du grand ouest. C'est accompagnés d'une météo radieuse que nous avons pu suivre une course pleine de suspense jusqu'à la ligne d'arrivée.

C'est avec une grande joie que les vainqueurs des différents maillots se sont vus remettre leurs prix par THOMAS VOECKLER en personne, en toute simplicité, comme à son habitude.



Cette année, le REV organisait en parallèle une rencontre inter-entreprises le vendredi soir et un vide grenier le samedi 23. L'an prochain, la foire commerciale devrait faire son retour pour l'animation du dernier week-end de septembre.

Félicitation à tous, coureurs et organisateurs !



■ DÉPART DU TOUR DE VENDÉE



Une semaine après le challenge THOMAS VOECKLER, le 1^{er} octobre 2017, c'est le tour de Vendée que nous avons accueilli pour le départ de sa 46^{ème} édition. Ce fut un grand moment de voir défiler et côtoyer ces équipes internationales avec des coureurs de renoms présents au tour de France ou autres grandes épreuves cyclistes. Dommage que la météo ait été un peu sombre et humide ce qui a probablement découragé quelques spectateurs. Néanmoins, il y a tout de même eu une belle effervescence dans le bourg dès le matin avec l'arrivée des équipes, puis le départ de la caravane et des coureurs.



La journée a continué avec l'animation commerciale proposée par l'UCAV, quelques morceaux de musique interprétés par Chaizy Acoustic et la possibilité de se restaurer autour d'une paëlla sur la place, dans l'attente de voir repasser les coureurs vers 16h dans le (vieux) La Chaize, avec cette partie technique dans des rues étroites, rendues glissantes et à risques. Mais tout s'est bien passé, aucune chute n'étant à déplorer sur notre commune.

Merci au comité d'organisation, aux bénévoles, aux signaleurs et tous ceux qui ont contribué au succès de cette épreuve.

PASCAL BONNIN
Adjoint aux Sports et à la Vie associative



■ BODY CLUB VICOMTAIS

Le Body Club Vicomtais propose la pratique de la musculation et de ses disciplines associées (culturisme).

De 19h30 à 21h30, des cours de : STEP, LIA, Zumba, Abdo-fessiers, Body sculpt, Body barre, Body fit et Body cardio vous sont proposés. Ces activités ont lieu dans la salle omnisports (petite salle à l'étage).

Le Club est ouvert du lundi au vendredi de 17h30 à 21h30.

Les inscriptions se font toute l'année. Le prix de l'adhésion est de 130 € pour un an. Sont demandés : 1 photo d'identité, 2 enveloppes timbrées avec votre adresse et un certificat médical.

Pour tous renseignements, appeler le : 06 61 81 90 06

Les adhérents peuvent suivre les activités et la vie du club sur le compte Facebook.



Le Body Club Vicomtais



■ PANNEAUX FAIR-PLAY



Pour que la « COMPETITION » rime toujours avec « PASSION »,

Parce que le « RESPECT » doit rester le maître-mot dans le sport, la Commune de La Chaize-le-Vicomte a dévoilé 3 panneaux FAIR-PLAY installés à la salle de sport, au stade de foot et à la bulle de tennis...

Bonne saison à tous !



■ ACCORD MUSICAL VICOMTAIS

L'association a connu du changement lors de la rentrée de septembre. En effet, l'Accord Musical Vicomtais a regagné les locaux de l'Espace Loisirs des Grand'Maisons.



L'école dispose donc de 2 salles insonorisées pour les cours d'instruments et de chants. La Chorale Vicante se retrouve quant à elle dans la salle du Foyer des Jeunes le lundi de 20h15 à 22h.

C'est à nouveau une très bonne année pour l'École de musique qui ne cesse de voir ses effectifs augmenter, atteignant désormais une soixantaine d'élèves encadrée par 7 professeurs. Les élèves en chant ont d'ailleurs vécu une soirée pour partager avec leurs professeurs le travail réalisé durant ce premier trimestre.

La Chorale Vicante n'est pas en reste puisque 12 choristes ont rejoint le groupe désormais dirigé par Damien Langlois, et accompagné au clavier par Vincent Tourancheau. **La chorale cherche maintenant à augmenter le nombre de choristes masculins.**

Si vous êtes intéressés par la pratique d'un instrument, le chant (individuel ou chorale), n'hésitez pas à nous contacter, 2 cours d'essais sont offerts.

L'Accord Musical Vicomtais vous présente ses meilleurs vœux en ce temps de fête et vous souhaite une Belle Année Musicale pour 2018 !

Pour tout renseignement : accordmusicalvicomtais@gmail.com - Jean-Paul Mercier (Président) : 02.51.05.24.98

■ ARTS ET PATRIMOINE VICOMTAIS (APV)

Un petit bilan des manifestations proposées par l'association ces derniers mois :

- en juillet et août, ont eu lieu les désormais traditionnelles **visites guidées du bourg et de l'église Saint-Nicolas** ainsi que les **balades contées** pour lesquelles ceux qui le désiraient ont pu revêtir des costumes médiévaux ;
- en septembre, les Journées européennes du Patrimoine ont permis aux visiteurs la **découverte du bourg et de son église** ainsi qu'une visite des **ponts mégalithiques** à proximité de La Chaize ;
- en octobre, le **délièrage des remparts des Basses Prisons**, par une dizaine de bénévoles, a redonné toute sa superbe à l'un des fleurons de notre patrimoine vicomtais ;
- le 10 novembre enfin, l'acoustique de notre église aura permis de sublimer les voix des **deux chorales des Essarts et de La Chaize**.

ET POUR LE DÉBUT DE L'ANNÉE À VENIR :

- le lundi 22 janvier 2018, notre quatrième **Assemblée Générale** aura lieu salle Ronsard à 20 heures ;
- les 23, 24 et 25 février, rendez-vous avec **le Printemps des artistes** pour sa huitième édition ;
- en avril, notre **sortie annuelle** nous emmènera à **Clisson**.

Et pour tous renseignements sur l'APV, n'oubliez pas que vous pouvez consulter dorénavant notre page facebook :

<https://www.facebook.com/85.APV/>

Contacts : Jean-Maurice Calteau 02 51 05 81 90

Michel Doguin 09 50 29 91 32

Daniel Brémand 02 51 05 72 09



■ ASSOCIATION VICOMTAISE DE JUMELAGE (AVJ)

SOIREE PORTUGAISE 2017



Comme espéré, le public était au rendez-vous le samedi 14 octobre, Vicomtais et amis d'ici et d'ailleurs présents ont contribué à la bonne réussite du repas folklorique chantant et dansant organisé par l'AVJ.

Dans une ambiance festive, l'ensemble des convives dont les Vendéens de culture portugaise toujours plus nombreux chaque année ont particulièrement apprécié le menu typiquement portugais et

surtout brillé par leur entrain en participant aux chants et danses du pays.

Après une 1^{ère} partie animée par le groupe folklorique « As Lavradeiras », l'orchestre portugais « As Lusitanos » a maintenu l'ambiance dans un registre plus actuel.

COURS DE LANGUES

Instaurés pour la 6^{ème} année en portugais et pour la 3^{ème} année en anglais, les cours de langues connaissent un intérêt grandissant.

La présence d'enfants et ados est maintenant significative et très appréciée dans les cours de portugais. Pour satisfaire les demandes, un groupe supplémentaire est ouvert en anglais.

Pour toutes précisions : Tél. : 02 51 05 79 37.

TÉLÉTHON et MARCHÉ de NOËL

Fidèle à son habitude, l'AVJ s'est investie activement au Téléthon et au marché de Noël.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 2 février 2018**.

BASKETTEUSES de SANGALHOS - FIN MARS 2018

En avril dernier, nous avons aidé le FEC à accueillir de jeunes footballeurs portugais, à l'occasion du Mondial Jeunes de Montaigu.

L'AGVS (l'association de jumelage de la ville de Sangalhos) souhaite renouveler ce type d'échange, et nous nous préparons à accueillir, du 29 au 31 mars 2018, de jeunes basketteuses de Sangalhos. Des contacts sont en cours avec les clubs de basket de communes voisines pour organiser des matchs amicaux et l'AVJ se chargera de l'hébergement de ces jeunes et de leurs encadrants.

■ THÉÂTRE - ACTE 1

Le 30 septembre et le 1^{er} octobre, notre troupe a accueilli un stage intitulé « La voix dans tous ses états ».

Quinze comédiens amateurs venant de six troupes différentes ont participé à cette formation animée par Mélusine FRADET, comédienne et chanteuse professionnelle. Ils ont pu découvrir les potentialités de leur propre voix, et expérimenter son usage dans différentes situations. Ce stage a été très apprécié par les participants.



Notre troupe a également commencé à préparer un nouveau spectacle de théâtre. Il sera présenté en première partie en avril 2018, à la petite salle du Moulin Rouge de La Chaize-le-Vicomte. En seconde partie, nous inviterons des troupes dont nous avons particulièrement aimé les spectacles.



Les personnes qui désirent faire du théâtre ou participer à l'élaboration d'un spectacle (décors, costumes, régie...) peuvent nous rejoindre.

Contact : Philippe Chauvin au 02.51.40.11.30
ou par mail à acte1.lachaizelevicomte@orange.fr

■ THÉÂTRE COMPAGNIE LA FOLIE DE L'ANGE

THÉÂTRE POUR ENFANTS

Les ateliers loisirs de théâtre de la Compagnie La Folie de l'Ange ont débuté le 2 octobre dernier.

Cependant, des places sont encore disponibles à La Chaize-le-Vicomte. Les cours ont lieu Salle La Fontaine les jeudis aux horaires suivants :
- 17h30 à 18h30
pour les moins de 8 ans
- 18h30 à 19h30
pour les plus de 8 ans



Si vous êtes intéressés, n'hésitez à nous contacter au 06.02.71.23.61
ou par mail à compagnielafoliedelange@gmail.com

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Pour une année d'atelier de théâtre avec la Compagnie La Folie de l'Ange,
- 15 euros d'adhésion annuelle (assurances, photocopies et autres frais administratifs).
- 50 euros par trimestre (octobre - décembre/janvier - mars/avril - juin).
Les chèques sont retirés par trimestre.
Les ateliers sont également payables par CHÈQUES VACANCES (ANCV)
PASS CULTURE et SPORT de la Région des Pays de la Loire.
(Nous n'acceptons pas les coupons-sport)

■ LA GRELINETTE

Les membres de l'association continuent leurs activités de jardinage, les samedis matins de 10 heures à 12 heures, pour la partie collective du jardin ; chacun gère ensuite sa parcelle individuelle selon ses disponibilités.

Quelques parcelles sont disponibles, les personnes intéressées seront les bienvenues toujours dans le cadre de la valorisation du jardinage biologique. Ces parcelles d'environ 20 mètres carrés sont plus destinées à la sensibilisation des pratiques de jardinage bio qu'à l'auto suffisance alimentaire de leur jardinier.

Nous avons cette année récolté 2 vieilles variétés d'haricots comestibles : haricots Saint-Sacrement ou haricots Ostensoir dits aussi nombril de bonnes sœurs (variétés à rames) et haricots yin-yang. Nous tenons à la disposition des personnes qui souhaitent les découvrir quelques graines pour leur essai de culture.

Nous sommes toujours à la recherche de plants originaux. Cette année 2017, 2 sympathisants de NUEL-LES-AUBIERS (79) nous ont offert 2 plantes : une bouture d'arbre à tomates et une bouture d'arbre à faisans. Ces 2 spécimens, ayant poussé, seront visibles lors du troc-plantes qui sera organisé le samedi 19 mai 2018, auquel vous êtes cordialement invités. Ce troc-plantes repose toujours sur les principes d'échange et de gratuité.

Contacts : Jacques MURAIL 02.51.05.32.85 OU 06.07.77.0313 ; Noel CHAUVEAU 02.51.25.74.08

INFOS pratiques

■ INFORMATIONS DIVERSES

PERMIS DE CONDUIRE, CARTE GRISE, CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les usagers doivent désormais effectuer leurs démarches concernant les permis de conduire et les cartes grises sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr ou via le site internet de la Préfecture de Vendée www.vendee.gouv.fr. Les cartes d'identité et passeports peuvent également être préalablement rempli en ligne sur le même site avant votre rendez-vous en mairie.

LE SITE INTERNET DU SERVICE PUBLIC VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES

Vous recherchez des renseignements sur des démarches administratives, vous avez besoin d'un formulaire... le site internet www.service-public.fr est le site officiel de l'administration qui vous aide dans vos démarches. N'hésitez pas à le consulter !

PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré en mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Pour tous renseignements contactez le service état civil :
etatcivil@lachaizelevicomte.com ou www.service-public.fr



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



* Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où s'immatriculer mon véhicule.
** Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

■ TRIBUNES

LA MAJORITÉ, LA CHAIZE 2020

Les élus de l'équipe municipale vous souhaite une joyeuse et heureuse année 2018 : qu'elle puisse porter vos espoirs, vos projets, vos ambitions vers une pleine et entière réussite. Pour notre part, nous continuons à maintenir l'ambition que nous avons pour notre commune de la Chaize-le-Vicomte et pour laquelle nous travaillons depuis maintenant 3 ans et demi.

- **Ambition d'une commune accueillante** avec la poursuite d'importants travaux de voirie dont la rénovation de la route du Moulin Rouge et du parking de la salle. Notre commune grandit et la ZAC les Redoux se prépare pour recevoir les Vicomtais de demain. Et pour toujours mieux les servir, le Pôle Santé remplacera petit à petit la maison Cieutat pour un centre bourg toujours plus attractif.

- **Ambition d'une commune vivante et innovante** en accueillant de nouvelles entreprises comme La Boulangère afin que profite à tous, la dynamique économique. L'arrivée de la fibre optique, la rénovation énergétique de la mairie, l'installation d'aires de jeux et la réflexion sur le projet de la salle de sport : autant d'investissements d'avenir pour ancrer La Chaize en 2020. Et n'oublions pas les bénévoles, richesse humaine qui anime chaque week-end notre commune et que nous continuerons de soutenir.

Autant de travaux dont la réalité financière devient parfois une équation difficile à résoudre. La baisse des dotations de l'Etat et la suppression sans concertation des recettes des communes rendent la construction du budget 2018 difficile. Mais nous restons motivés et mobilisés pour répondre au mieux à vos attentes.

2018 célèbre enfin le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale et la paix retrouvée. Nous célébrerons bien évidemment cet événement marquant du XX^{ème} siècle. Préparer son avenir, c'est aussi commémorer son passé et éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Ainsi, l'ensemble de l'équipe « La Chaize 2020 » vous souhaite une année 2018 riche de projets à La Chaize-le-Vicomte.

L'OPPOSITION, LA CHAIZE ENSEMBLE

Améliorons les actions de notre CCAS.

Le CCAS doit remplir sa fonction première, qui est de pallier les risques inhérents de la vie pour toutes les personnes en difficultés, permettre à chacun d'évoluer sereinement dans la société et subvenir aux besoins du quotidien.

Notre commune n'est pas épargnée par le chômage et la précarité qui touchent beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense.

Certaines aides ponctuelles existent pour aider les personnes les plus en difficulté. Or, combien de personnes y renoncent devant la complexité des documents à remplir et parfois l'opacité quant à l'octroi de ces aides ?

Plutôt que de pénaliser les familles qui peinent à remplir les formulaires, nous devons travailler à la simplification des démarches. Comme par exemple l'utilisation du quotient familial de la CAF pour calculer les tarifs sociaux de la cantine, quotient par ailleurs bien moins intrusif dans la vie des familles que celui utilisé actuellement par la mairie.

L'action du CCAS ne peut se passer d'une analyse des besoins sociaux, que nous demandons depuis trois ans, préalable indispensable pour répondre et aider toutes les familles qui en ont besoin.

Rappelons que la solidarité n'est ni de l'assistance ni de la charité. Elle doit permettre à chacun de trouver l'aide dont il a besoin dans le respect et la dignité quand on sait que l'immense majorité de ces difficultés peuvent être seulement passagères.

■ ÉTAT CIVIL

NAISSANCES (seules les naissances dont les parents ont donné leur autorisation figurent dans la liste)

AGENEAU Simon	09/05/2017
CRAIPEAU Léa	16/06/2017
DANIEAU Eliott	29/06/2017
SOULARD Rayann	21/07/2017
GENDREAU Emma	03/08/2017
MORET Victoire	17/08/2017
BITEAU Sacha	20/08/2017
BIZON Justine	01/09/2017
PERROTIN Louis	10/09/2017
SOULARD Lizéa	18/09/2017
CHARRON Théo	30/09/2017
BONNAUDET Emeline	06/10/2017
DIXNEUF Pauline	10/10/2017
BOUILLOT Manoa	17/10/2017
SAVARZIEUX Yélina	20/10/2017

■ DÉCÈS

GUINEVEU Edmond	02/07/2017
CRAIPEAU Marie-Ange Veuve COUSINET	23/07/2017
PROQUIN Louise Epouse L'HERMITE	25/07/2017
NHOMMARATH Bounthong	29/07/2017
AVRIL Catherine Epouse CREPEAU	02/08/2017
GREAUD François	08/08/2017
DAVID Georgette Veuve GIGAUD	18/08/2017
JAULIN Denise Veuve BENETEAU	31/08/2017
PIFFETEAU Abel	10/09/2017
BITEAU Dominique	20/09/2017
DAVID Marguerite Veuve GAUDIN	21/09/2017
HILLAIRET Hervé	29/09/2017
LAUMONT Daniel	23/10/2017
JOUSSEAUME Victor	02/11/2017
RADDI Serge	02/11/2017

■ MARIAGE

JACQUES Timothée et LOSFELT Gabrielle	01/07/2017
GUINEVEU Jérôme et PERGELINE Jennifer	08/07/2017
RIGAUDEAU Antoine et PENAUD Sandra	05/08/2017
DERVÉ Louis et GOURDON Caroline	19/08/2017
TARRERY Jean-François et NARBONNE Mélinda	01/09/2017
PUAUD Nicolas et CROISE Julie	09/09/2017
DURAND Anthony et POUPIN Noria	16/09/2017
JACQUES Jérémie et YVERNOGEOU Fabienne	16/09/2017
BONNAUDET Pascal et POIRAUD Sylvie	27/11/2017

■ PROMENADE DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous souhaitons attirer votre attention sur les promenades de vos animaux de compagnie et surtout des chiens.

Afin d'assurer la sécurité des promeneurs dans les lieux publics et également celle de vos animaux, nous vous rappelons que vous devez garder le contrôle de votre chien et être en mesure de le rappeler afin que celui-ci ne s'éloigne pas à plus de 100 m de vous.

Si vous avez des difficultés à pratiquer le rappel nous vous recommandons la promenade en laisse surtout dans les lieux très fréquentés.

Si vous passez avec votre chien dans une zone dense en population (à proximité des écoles, dans le centre-bourg...) ou en trafic routier, passez la laisse autour du cou de votre animal pour la sécurité de tous.

Dans tous les cas, votre chien reste en permanence sous votre responsabilité en cas d'incidents.

Par ailleurs, les crottes constituent une véritable nuisance dans la commune (nuisances visuelles, olfactives), et peuvent également représenter un danger pour la population.

En date du 23 février 2017, la municipalité a pris un arrêté obligeant les propriétaires à procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que leur animal abandonne sur toute partie de la voie publique, ainsi que les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. (Cette contrainte est déjà prévue par la loi).

Le non respect de cette obligation est passible d'une **contravention de 1^{ère} classe.**

■ RECYCLAGE DES SAPINS

Du 1^{er} au 15 janvier, déposez directement vos sapins près de chez vous !

Cette année encore, La Roche Agglomération lance l'opération gratuite « recyclage de sapins » afin de valoriser les déchets verts après les fêtes de Noël. Nous vous proposons de déposer votre sapin de Noël (sans le sac à sapin) rue du Souvenir à proximité du local technique municipal et du cimetière. Un espace sera dédié à cet effet.

■ DEPÔTS SAUVAGES D'ORDURES OU D'OBJETS DIVERS

Depuis plusieurs années les services communaux constatent des dépôts sauvages d'ordures (poubelles, bouteilles, sacs plastiques...) sur les bas-côtés des routes et chemins de la commune. Nous vous rappelons que ces actes ne sont pas respectueux de l'environnement et du cadre de vie des Vicomtais et peuvent être verbalisés.

En effet, il est interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser ses déchets sur la voie publique. Le code pénal prévoit des contraventions d'un montant maximum de 150 euros.

De plus, l'enlèvement de ces dépôts sauvages représente un coût pour la collectivité.

Par délibération en date du 3 mai 2016, le conseil municipal a donc décidé de mettre ce coût à la charge du contrevenant (50 € minimum).

Nathalie CHUPEAU
Adjointe à l'Environnement
au Développement durable
et aux Espaces verts



LA MAIRIE
4, rue des Noyers
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Tél. : 02 51 05 70 21
Fax : 02 51 02 76 81
mairie@lachaizelevicomte.com
www.lachaizelevicomte.com



HORAIRE D'OUVERTURE
• Lundi, mercredi et jeudi :
8h30 - 12h30
14h00 - 17h30
• Mardi : 8h30 - 12h30
• Vendredi :
8h30 - 12h30
14h00 - 17h00